

Résumé : La justice climatique s'est jusqu'ici concentrée sur le partage équitable de l'effort d'atténuation et d'adaptation. Toutefois, l'échec manifeste de la gouvernance climatique soulève l'enjeu nouveau des pertes et préjudices, et avec lui la question de savoir quelles sont nos obligations vis-à-vis des victimes des dommages effectifs du changement climatique. Dans ce champ de réflexion encore jeune, c'est généralement la compensation qui est mise en avant comme remède aux pertes et préjudices. Elle échoue cependant à fournir une réponse adéquate à certains effets du changement climatique tels que la dévastation culturelle. Une approche alternative, les politiques de l'espoir, est donc esquissée ici. Elle vise non pas à compenser ce qui ne saurait l'être, mais à garantir, pour les victimes les conditions de possibilité de l'espoir, qu'émerge une nouvelle identité culturelle qui soit vraiment la leur.

Mots-clés : pertes et préjudices, justice climatique, compensation, dévastation culturelle, espoir